

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 septembre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Claire KIRKYACHARIAN  
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Yann MONGABURU  
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX  
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Hakim SABRI  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI  
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY

Secrétaire de séance : M. Claus HABFAST

D20170925\_2 - Lancement de l'appel à projets Gren' de Projets

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

## **2-( 2742). PATRIMOINE MUNICIPAL\_: Lancement de l'appel à projets Gren' de Projets**

**Madame Maud TAVEL expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble est riche d'un patrimoine municipal comptant plus de 700 000 m<sup>2</sup> de locaux répartis dans plus de 600 bâtiments. Cet ensemble bâti recouvre de très nombreux usages (associatifs, activités municipales, culturelles, sportives, éducatives, services municipaux...) avec des taux d'occupation et un état patrimonial hétérogènes.

Forte de ce constat, l'équipe municipale a fait le choix de réinvestir les bâtiments municipaux, tant en terme d'usages que de réhabilitation. Cette démarche a nécessité de s'interroger sur les besoins, les usages de la collectivité et ceux des tiers accueillis, pour construire une politique pluriannuelle d'optimisation répondant aux nécessités identifiées et au regard des capacités d'investissement de la ville.

Au-delà de la poursuite de la gestion dynamique de son immobilier, la Municipalité a à cœur de valoriser le patrimoine bâti local et de l'ouvrir au Grenoblois.

C'est pourquoi, afin de permettre de nouveaux usages de ce patrimoine, comme cela s'est fait au cours des siècles précédents, la Municipalité a décidé de lancer un appel à projets conciliant valorisation patrimoniale et innovation : Gren' de Projets.

Dans la dynamique de la ville en transition, cette démarche propose à des porteurs de projets économiques, sociaux, culturels... de réinvestir des lieux aujourd'hui inutilisés ou sous utilisés du patrimoine de la collectivité.

Les six biens suivants sont ouverts à l'appel à projets :

- La grande Orangerie, 18 rue Joseph Chanrion ;
- L'ancien Musée Bibliothèque, 9 place de Verdun ;
- La Maison « Villa Clément », 4 quai des Allobroges ;
- L'ancien Couvent des minimes, 1 rue du Vieux temple ;
- Le pavillon sud de la caserne de Bonne, 54 boulevard Gambetta ;
- La piscine Iris, 165 galerie de l'Arlequin, parc Jean Verlhac .

La ville de Grenoble envisage, en fonction de la domanialité de chaque bien, des montages juridiques appropriés. Ils pourront notamment prendre la forme de cessions foncières, de baux emphytéotiques administratifs ou de droit privé ou d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels...

Dans ce cadre, les porteurs de projet proposeront à la Ville pour les biens listés ci-dessous des modalités juridiques permettant un retour dans le patrimoine communal, à l'issue du montage choisi:

- La grande Orangerie
- L'ancien Musée Bibliothèque
- La piscine Iris.

Pour les trois autres biens, il sera privilégié une cession.

Les objectifs de l'appel à projets

La finalité poursuivie est à la fois sociale, écologique et économique. Cet appel à projets devrait permettre de mieux utiliser le patrimoine existant dans une logique de préservation et de valorisation des ressources urbaines, de maîtriser les charges de sites sous-occupés ou inoccupés tout en permettant à des projets issus de la région grenobloise ou d'ailleurs de naître ou de se développer, et en encourageant l'émergence de nouveaux services.

Il s'agit de permettre à tous, acteurs privés (entreprises, associations, collectifs, artistes, utilisateurs, architectes, maîtres d'ouvrage, investisseurs,...) aux côtés des institutionnels, de prendre part à la reconversion d'éléments du patrimoine de la ville, de leur valorisation et de leur transformation en vecteurs de transition écologique, économique et sociale. La reconquête de ces bâtiments, doit se nourrir de cultures et de savoir-faire divers, pour promouvoir de nouveaux objets et usages au cœur de la ville de demain.

Les objectifs de l'appel à projets sont donc quadruples :

- Concilier innovation et valorisation patrimoniale
- Répondre à de nouveaux usages
- Faire émerger des modes de gestion autonomes
- Favoriser respect de l'environnement et économie des ressources

Organisation de l'appel à projets :

Afin de remplir les objectifs identifiés et de garantir la qualité et la pérennité des projets, il est proposé que l'appel à projets se déroule en deux phases principales:

1/ Remise d'une manifestation d'intérêt à l'issue de laquelle trois équipes-projets par bâtiments seront retenues.

2/ Remise d'un projet final à l'issue duquel un lauréat par bâtiment sera retenu

Les étapes de sélection s'établiront dans le cadre d'un comité de sélection, présidé par Monsieur le Maire ou son représentant et composé de :

- Six membres issus du conseil municipal qui seront élus au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste ;
- Six personnalités qualifiées, issues du secteur de l'architecture et du patrimoine, du tourisme, du milieu culturel et de la société civile.

A l'issue de la procédure, le choix définitif des lauréats sera effectué par le conseil municipal.

Calendrier prévisionnel :

- 25 septembre: validation du règlement de l'appel à projet par le conseil municipal;
- 02 octobre : Ouverture de l'appel à manifestations d'intérêt;
- Fin janvier 2018 : remise des manifestations d'intérêt;
- Fin février 2018: annonce des équipes retenues;
- Début mars: lancement de la deuxième phase de l'appel à projets;
- Mi-juillet 2018: remise des projets finaux ;
- Septembre /octobre 2018: désignation des lauréats par le conseil municipal.

Le règlement ainsi que toutes les modalités pratiques de l'appel à projet Gren'de projets seront disponibles sur le site internet [www.grendeprojets.fr](http://www.grendeprojets.fr), après leur validation par le conseil municipal, à partir du 02 octobre.

Sera jointe au règlement une fiche par bâtiment, précisant les éléments techniques et réglementaires, ainsi que les enjeux urbains et de programmation préalablement identifiés. Ces fiches n'ont pas de valeur contractuelle.

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Durable du jeudi 14 septembre 2017  
Commission Ressources du lundi 11 septembre 2017

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le lancement de la procédure de l'appel à projets Gren'de projets qui se déroulera en deux phases (manifestation d'intérêt et projet final) pour les six bâtiments municipaux suivants :**

- La grande Orangerie, 18 rue Joseph Chanrion
- L'ancien Musée-Bibliothèque, 9 place de Verdun
- La villa Clément, 4 quai des Allobroges
- L'ancien Couvent des minimes, 1 rue du Vieux temple
- Le pavillon sud de la caserne de Bonne, 54 boulevard Gambetta
- La piscine Iris, 165 galerie de l'Arlequin, parc Jean Verlhac

- de valider le règlement et les annexes de l'appel à projet Gren' de projets ;
- d'autoriser la publication d'un avis d'appel à manifestation d'intérêt ;

- d'approuver la création du comité de sélection, présidé par le Maire ou son représentant ;
- de dire que le comité de sélection sera composé de :
  - Six membres issus du conseil municipal qui seront élus au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste ;
  - Six personnalités qualifiées, issues du secteur de l'architecture et du patrimoine, du tourisme, du milieu culturel et de la société civile.

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Maud TAVEL

Affichée le : 28 septembre 2017